LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 septembre à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le 8 septembre 2023 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, André LEBRETON, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON et Sylvain MOULET.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Solène GODARD qui donne pouvoir à Vanessa BROCHARD (Mme GODARD est arrivée en cours de séance à partir du point 5, inscrit à l'ordre du jour, soit à 20h50).

Madame le Maire, Nelly SORIN, constate que le quorum est atteint.

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 juillet 2023

FINANCES

1. Pertes sur créances irrecouvrables
2. Décision modificative n°2 du budget principal

VOIRIE

3. Autorisation de signature d'une convention portant sur l'occupation domaniale des équipements d'éclairage public pour l'établissement et l'exploitation d'un système de vidéoprotection
4. Autorisation de signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS sur les parcelles T676 et 742, situées avenue de l'Atlantique

CULTURE

5. Autorisation de signature d'une convention de prestation relative à la réalisation d'une sculpture

CONSEIL MUNICIPAL

6. Composition des commissions municipales – Modification n°2

INTERCOMMUNALITÉ

7. Désignation de représentants au sein des commissions thématiques de Clisson Sèvre Maine Agglo
8. Clisson Sèvre Maine Agglo – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public déchets – Année 2022

DÉLÉGATIONS DU MAIRE

9. Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

DCM2023.09.14-056 Pertes sur créances irrecouvrables

7.10.2

Un état des créances irrécouvrables a été présenté par le Trésorier de Clisson. Il est demandé :

- Une admission en non-valeur pour un montant de **399,54 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 26 VOIX POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

1 ABSTENTION : André LEBRETON.

- APPROUVE l'admission en non-valeur pour un montant de 399,54 €.

DCM2023.09.14-057 Décision modificative n°2 du budget principal 2023

7.1.3

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 2342-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives ;
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14 ;
Vu la délibération n° DCM2023.03.30-016 du Conseil Municipal en date du 30 mars 2023 approuvant le Budget Primitif ;
Vu la délibération n° DCM2023-07.06-051 du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2023 approuvant la décision modificative n° 1 ;
Vu les factures d'achat de vidéoprotection urbaine, mairie et foyer des jeunes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser la création d'une nouvelle opération d'équipement : 912 VIDEOPROTECTION.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure ci-après :

Opération d'équipement	Article	Désignation	Montant des crédits ouverts au BP 2023	Décision modificative n° 2	Montant des crédits ouverts après DM n° 2
902 ACQUISITION DE TERRAINS ET IMMEUBLES	2111	Terrains nus	50 000 €	- 25 000 €	19 000 €
912 VIDEOPROTECTION	21578	Autre matériel et outillage de voirie	0 €	+ 25 000 €	25 000 €
911 VOIRIE	2152	Réseaux de voirie	582 475 €	- 50 000 €	532 475 €
912 VIDEOPROTECTION	21578	Autre matériel et outillage de voirie	0 €	+ 50 000 €	50 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 26 VOIX POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

1 ABSTENTION : André LEBRETON.

- APPROUVE la décision budgétaire modificative n° 2 du budget principal pour l'exercice 2023 concernant :
    - La création d'une nouvelle opération d'équipement : 912 VIDEOPROTECTION
    - Le transfert de crédits au niveau de la section d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessus

- AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n° 2.

DCM2023.09.14-058 Autorisation de signature d'occupation domaniale des équipements d'éclairage public pour l'établissement et l'exploitation d'un système de vidéoprotection

8.3.3

Dans le cadre de la mise en place d'un système de vidéoprotection, la commune souhaite installer un système de vidéoprotection sur les ouvrages d'éclairage public de son territoire, exploités par TE44.

Elle sollicite en l'espèce l'autorisation d'occupation auprès de TE44 pour la pose et l'exploitation, sur les mâts d'éclairage public, des équipements liés à de la vidéoprotection.

Cette installation est rendue possible par la Loi n°95-73 du 21 janvier 1995 en son article 10 autorisant la mise en œuvre d'une vidéoprotection sur la voie publique par une autorité publique.

Considérant que cette installation relève de la compétence de police du maire et plus particulièrement, aux missions liées à la sécurité des biens et des personnes, TE44 donne son accord pour la pose et le raccordement électrique desdits matériels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le MAIRE à signer la convention précitée et annexée à la présente délibération, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

DCM2023.09.14-059 Autorisation de signature d'une convention de servitudes avec ENEDIS sur les parcelles T 676 et 742, situées Avenue de l'Atlantique

8.3.3

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS souhaite réaliser des travaux sur les parcelles cadastrées section T 676 et 742, situées Avenue de l'Atlantique à VIEILLEVIGNE. Ces travaux consistent en l'enfouissement d'une ligne électrique souterraine de 400 Volts.

Ces parcelles, faisant partie du domaine privé de la commune, il convient de passer avec ENEDIS une convention pour l'établissement de servitudes relatives à l'exécution d'un réseau de distribution d'énergie électrique.

La convention définit les conditions et modalités de cette mise à disposition. Elle prendra effet à compter de sa signature par les deux parties, étant précisé qu'elle est conclue pour la durée de l'ouvrage électrique dont il est question ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le MAIRE à signer la convention précitée et annexée à la présente délibération, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

DCM2023.09.14-060 Autorisation de signature d'une convention de prestation relative à la réalisation d'une sculpture

8.9.3

VU la délibération DCM2023.03.30-016 du conseil municipal en date du 30/03/2023 approuvant le budget primitif 2023,

Dans le cadre du développement culturel de la commune, la Commission Culture – Patrimoine a décidé de faire appel à M. Philippe PATEAU et M. Manou MOREAU, deux artistes sculpteurs, afin de réaliser la sculpture « Nature ».

La sculpture « Nature » sera composée d'un personnage qui enlace un arbre. Le vent souffle dans les branches et les feuilles de l'arbre symbolisent les lettres de l'alphabet. Un livre est posé au pied de l'arbre. Un mariage symbolique entre l'amour de la nature et des belles lettres.

La sculpture sera implantée sur la Place des Mégriers, pour un coût total de l'opération s'élevant à 10 000€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité avec 24 VOIX POUR : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Vincent de VAUCRESSON, Sophie PACÉ, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Solène GODARD, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Adrien REMAUD, Isabelle CHANTRY, Germaine BOSSIS, Marie-Reine LANGLOIS, Évelyne RAULET.

3 VOIX CONTRE : André LEBRETON, Joël PHELIPPON, Sylvain MOULET.

- AUTORISE Madame le MAIRE à signer la convention précitée et annexée à la présente délibération, ainsi que tout document relatif à cette affaire.
-

DCM2023.09.14-061 Composition des commissions municipales – Modification n°2

5.2.6

VU l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales CGCT,

VU la délibération du Conseil municipal du 11 juin 2020,

VU l'article 7 du Règlement intérieur adopté par délibération du 5 novembre 2020,

Le Conseil municipal par délibération du 11 juin 2020 a créé les Commission municipales en application de l'article L. 2121-22 du Code général des collectivités territoriales. Ces commissions permettent aux conseils municipaux de former des commissions composées d'élus municipaux, chargées d'étudier les questions soumises au Conseil. Dans les communes de 1000 habitants et plus, ces commissions sont composées dans le respect du principe de la représentation proportionnelle des sièges au sein du Conseil.
VU la délibération du Conseil municipal du 10 novembre 2022 modifiant la composition des commissions municipales,

Suite au décès de Monsieur Vincent AIRIAU, conseiller municipal, et l'intégration de Madame Germaine BOSSIS en tant que nouvelle élue, il convient d'actualiser la composition des commissions municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- CONSERVE les commissions telles que crées par délibération du 11 juin 2020 et modifiées par délibération du 10 novembre 2022,

- DESIGNE les membres de chaque commission comme ci-dessous.

1	**FINANCES**	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Membres	Bruno JAUNET
3		Agnès MARTIN-HERBOUILLER
4		Martial RICHARD
5		Daniel BONNET
6		Christian JABIER
7		Myriam VERDIÉ
8		Joël PHELIPPON
9		Germaine BOSSIS

2	**PERSONNEL COMMUNAL**	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Membres	Christian JABIER
3		Bruno JAUNET
4		Sophie PACÉ
5		Nelly BACHELIER
6		Sylvain MOULET

3	**ECONOMIE VIE LOCALE**	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjoint	Daniel BONNET
3	Membres	Morgane BONNET
4		Bruno JAUNET
5		Nicolas GILLIER
6		Martial RICHARD
7		Sylvain MOULET
8		Sophie PACÉ

4	**URBANISME HABITAT**	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjoint	Daniel BONNET
3	Membres	Morgane BONNET
4		Julien LESCASSE
5		Bruno JAUNET
6		Martial RICHARD
7		Christian JABIER
8		Vanessa BROCHARD
9		Sylvain MOULET
10		Evelyne RAULET

5	**COMMUNICATION**	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjointe	Nelly BACHELIER
3	Membres	Vanessa BROCHARD
4		Marie-Françoise VALIN
5		Vincent DE VAUCRESSON
6		Adrien REMAUD
7		Nicolas GILLIER
8		Daniel BONNET
9		Sylvain MOULET
10		Evelyne RAULET
11		Germaine BOSSIS

6	**EVENEMENTIEL**	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjointe	Nelly BACHELIER
3	Membres	Vincent DE VAUCRESSON
4		Adrien REMAUD
5		Nicolas GILLIER
6		Myriam VERDIÉ
7		Solène GODARD
8		Alain BOUCHER
9		Isabelle CHANTRY
10		Evelyne RAULET

7	**VIE SOCIALE - SOLIDARITE**	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjointe	Marie-Françoise VALIN
3	Membres	Christian JABIER
4		Isabelle CHANTRY
5		Agnès MARTIN-HERBOUILLER
6		Nelly BACHELIER
7		Daniel BONNET
8		Marie-Reine LANGLOIS

8	**AFFAIRES SCOLAIRES – ENFANCE - JEUNESSE**	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjoint	Christian JABIER
3	Membres	Adrien REMAUD
4		Solène GODARD
5		Agnès MARTIN-HERBOUILLER
6		Myriam VERDIÉ
7		Joël PHELIPPON

9	**BATIMENTS COMMUNAUX**	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjoint	Martial RICHARD
3	Membres	Damien MECHINEAU

4		Julien LESCASSE
5		Daniel BONNET
6		Alain BOUCHER
7		André LEBRETON

10	**VOIRIES - RESEAUX**	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjoint	Martial RICHARD
3	Membres	Damien MECHINEAU
4		Bruno JAUNET
5		Daniel BONNET
6		Vincent AIRIAU
7		André LEBRETON

11	**CULTURE - PATRIMOINE**	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjointe	Catherine BROCHARD
3	Membres	Marie-Françoise VALIN
4		Christian JABIER
5		Sophie PACÉ
6		Adrien REMAUD
7		Marie-Reine LANGLOIS
8		Isabelle CHANTRY
9		Germaine BOSSIS

12	**ENVIRONNEMENT – CADRE DE VIE - DD**	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjointe	Catherine BROCHARD
3	Membres	Sophie PACÉ
4		Vanessa BROCHARD
5		Damien MECHINEAU
6		Julien LESCASSE
7		Martial RICHARD
8		André LEBRETON
9		Isabelle CHANTRY
10		Germaine BOSSIS

13	**SPORTS - ASSOCIATIONS**	
1	Présidente	Nelly SORIN
2	Adjoint	Alain BOUCHER
3	Membres	Vincent de VAUCRESSON
4		Morgane BONNET
5		Julien LESCASSE
6		Solène GODARD
7		Nicolas GILLIER
8		Daniel BONNET
9		Joël PHELIPPON
10		Evelyne RAULET

DCM2023.09.14-062 Désignation de représentants au sein des commissions thématiques de Clisson Sèvre et Maine Agglo

5.3.1

VU la délibération du 17 septembre 2020,
VU la délibération du 10 novembre 2022 portant sur la désignation des représentants au sein des commissions thématiques de Clisson Sèvre Maine Agglo,
Considérant le décès de Monsieur Vincent AIRIAU,

Le Conseil Municipal est invité à désigner un nouvel élu qui représenteront la commune dans la commission thématique « Voirie et Patrimoine communautaires » de Clisson Sèvre et Maine Agglo. Chaque commune est représentée au sein des commissions par un titulaire et éventuellement par un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DESIGNE le nouveau représentant de la commune à la Commission Voirie et patrimoine communautaires, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous,

- DIT que les autres élu(e)s désignés par délibération du 17 septembre 2020 et modifiés par délibération du 10 novembre 2022 restent inchangés,

COMMISSIONS	1 Titulaire	1 Suppléant
FINANCES - PROSPECTIVE	Nelly SORIN	Sylvain MOULET
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Daniel BONNET	Nicolas GILLIER
TOURISME - CULTURE	Catherine BROCHARD	Adrien REMAUD
URBANISME ET HABITAT	Daniel BONNET	Bruno JAUNET
VOIRIE ET PATRIMOINE COMMUNAUTAIRES	Bruno JAUNET	Martial RICHARD
MOBILITÉS	Solène MOUILLARD	Vanessa BROCHARD
CONSEIL D'EXPLOITATION TRANSPORTS ET MOBILITES	Vanessa BROCHARD	Solène MOUILLARD
GESTION DES DÉCHETS	Sophie PACÉ	Catherine BROCHARD
CYCLE DE L'EAU	Alain BOUCHER	Martial RICHARD

SUIVI PCAET (Plan climat-air-énergie territorial) – TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	Damien MÉCHINEAU	Sophie PACÉ
ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES	Nelly SORIN	Évelyne RAULET
JEUNESSE - INTERGÉNÉRATIONEL	Christian JABIER	Marie-Françoise VALIN
PETITE ENFANCE - ENFANCE	Christian JABIER	Agnès MARTIN-HERBOUILLER

DCM2023.09.14-063 Clisson Sèvre Maine Agglo – Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public déchets – Année 2022

5.7.8

L'article D2224-3 du Code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal de chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable, d'assainissement ou de prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés.

Il indique dans une note liminaire :

- La nature exacte du service assuré par ce ou ces établissements publics de coopération intercommunale et, le cas échéant, ce qui relève de la gestion directe de la commune concernée ;
- Le prix total de l'eau et ses différentes composantes, en utilisant les indicateurs mentionnés aux annexes V et VI du présent code ;
- Le prix total de la prévention et de la gestion des déchets et ses différentes composantes, et son financement, en utilisant les indicateurs mentionnés à l'annexe XIII.

Est présenté au conseil municipal le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public déchets Clisson Sèvre et Maine Agglo.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article D2224-3,

VU la délibération de Clisson Sèvre Maine Agglo, en date du 27 juin 2023, approuvant le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service publics déchets,

CONSIDERANT, le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public déchets de Clisson Sèvre et Maine Agglo, ci-annexé,

ENTENDU la présentation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public déchets de Clisson Sèvre et Maine Agglo,

- DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Président de Clisson Sèvre et Maine Agglo.

DCM2023.09.14-064 Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

9.1.5

Le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par délibération du 11 juin 2020 :

4- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget

DATE	***FOURNISSEUR***	***OBJET***	***MONTANT HT***
22/06/2023	Manutan	2 armoires pour la bibliothèque municipale	1 248,00 €
27/06/2023	Garos Energie	Conception et réalisation installation photovoltaïque aux ateliers municipaux	47 732,00 €
27/06/2023	Signaux Girod	8 panneaux de signalisation (zone de rencontre 20 km/h) à l'église	1 073,87 €
27/06/2023	Panofrance	Panneaux particules surfacé mélaminé + bloc porte	1 117,82 €
27/06/2023	Territoire d'Energie	Enlèvement et déplacement 2 mâts sur la place des fêtes	1 049,78 €
27/06/2023	Territoire d'Energie	Remplacement 2 lanternes au complexe sportif	1 620,08 €
29/06/2023	Nilfisk	Contrat de maintenance des 3 autolaveuses	1 104,62 €
03/07/2023	Le Potelet	30 potelets bombés mémoire de forme	4 405,50 €
04/07/2023	Gadais	Découpe enrobé au complexe sportif	22 159,60 €
06/07/2023	Sonepar	Luminaires LED pour la salle des sports bleue	3 705,60 €
06/07/2023	Amiaud	Travaux électriques bâtiment rue des Champs	14 208,50 €
06/07/2023	Territoire d'Energie	Effacement de réseaux à la Navinolière	53 756,14 €
10/07/2023	Atech	1 table pique-nique + 4 banquettes près du city park	8 920,00 €

10/07/2023	Gadais	Mise en place de 0,20 autour du city park	6 065,40 €
10/07/2023	Amiaud	Remplacement de pièces sur le préparateur d'eau chaude (Site Trianon)	1 221,92 €
24/07/2023	Silium	Vêtements de travail (kit élagage)	1 269,78 €
24/07/2023	Equip'Jardin Atlantic	Entretien et réparation tondeuse MATRA 350	1 067,99 €
28/07/2023	Acxia	Vidéoprotection foyer des jeunes	7 824,50 €
28/07/2023	Acxia	Vidéoprotection mairie	11 585,60 €
28/07/2023	Acxia	Vidéoprotection urbaine	37 624,95 €
28/08/2023	Enedis	Pose de compteur avenue de l'Atlantique pour vidéoprotection	1 326,00 €
28/08/2023	Enedis	Pose de compteur 21 rue du Château d'Eau pour vidéoprotection	1 326,00 €
04/09/2023	Lainé	Remplacement menuiseries existantes dans le bâtiment rue des Champs	3 843,00 €
04/09/2023	Lainé	Réglage et remise en fonctionnement des stores à enroulement électrique à l'école PEV	1 122,00 €

Le marché « Maitrise d'œuvre – Construction d'une crèche municipale » a été attribuée à ORIGAMI Architecte, pour une rémunération de la mission fixée à 9.20% du coût des travaux.

Délégations de droit

Vu les articles L2322-1, L2322-2 et L3322-1 du C.G.C.T.,
Vu le courrier de la Direction Régionale des Finances des Pays de la Loire et du Département de la Loire-Atlantique en date du 30 juin 2023 concernant la mise en œuvre du prélèvement pour la hausse du taux de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020).

Le montant du prélèvement pour la commune de Vieillevigne s'élève à 9 175 €, aucun crédit n'était prévu au chapitre 014 (atténuation de produits), Madame le Maire rend compte de sa décision d'avoir réalisé un virement de crédit du chapitre 022 (dépenses imprévues de fonctionnement) / fonction 01 pour la somme de 9 175 € en dépenses de fonctionnement au chapitre 014 / article 7391178 (autres restitutions sur dégrèvements sur contributions directes) / fonction 01 pour la somme de 9 175 €.